

Section III

Critères d'évaluation et de qualification

Section I. Instructions aux candidats (IC)

Section II. Règlement particulier de l'appel d'offres (RPAO)

Section III. Critères d'évaluation et de qualification

Section IV. Formulaire de soumission

Section V. Cahiers des Clauses techniques :

Section VI. Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG)

Section VII. Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Section VIII. Formulaire du Marché

Section III. Critères d'évaluation et de qualification

Cette Section contient tous les facteurs que Le Maître de l'Ouvrage utilisera pour évaluer une offre et déterminer si un Soumissionnaire satisfait aux exigences de qualifications requises. En conformité avec les Instructions aux candidats (IC), Le Maître de l'Ouvrage n'utilisera pas d'autres critères que ceux indiqués. Le Soumissionnaire doit fournir tous les renseignements demandés en utilisant les formulaires de la Section IV, Formulaires de soumission.

Table des matières

Section III	1
Critères d'évaluation et de qualification	1
1. Modalités d'ouverture des offres	4
2. Qualification	5
2.1. Eligibilité et admissibilité	6
2.2. Antécédents en matière de non-exécution de marchés	7
2.3. Situation financière	8
2.4. Expérience	10
2.5. Qualification Certification qualité et sécurité	10
3. Evaluation	Erreur ! Signet non défini.
3.1. Conformité pour l'essentiel	12
3.2. Evaluation détaillée des offres techniques	13
3.2.1. Critère a) Expérience (24 points)	13
3.2.2. Critère b) Proposition technique des équipements principaux (50 points)	14
3.2.3. Critère c) Moyens et organisation présentés dans l'offre (20 points)	16
3.2.4. Critère d) Délai de réalisation (6 points)	18
3.3. Evaluation des offres financières	19

1. Modalités d'ouverture des offres

Les soumissions seront ouvertes au lieu, à la date et à l'heure fixés dans les Règlements Particuliers de l'Appel d'Offres (RPAO) par la commission des marchés d'investissements de la SOMELEC (CMI) siégeant en séance publique.

La commission fera d'abord signer aux représentants des soumissionnaires une feuille de présence et vérifiera que la présentation des offres est conforme aux Instructions aux Soumissionnaires (IS) et aux Règlements Particuliers de l'Appel d'Offres (RPAO).

Ensuite et pour chaque offre reçue, la Commission :

- 1) procédera à l'ouverture de l'enveloppe extérieure contenant les propositions technique et financière ;
- 2) proclamera à haute voix le nom du candidat ;
- 3) placera, en lieu sûr, la proposition financière ;
- 4) procédera à l'ouverture de la proposition technique et vérifiera la présence des pièces constitutives suivantes :
 - la lettre de soumission technique
 - la garantie de soumission
 - le reçu de paiement du DAO
 - la confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le soumissionnaire. Au cas où celui-ci est un groupement d'entreprises, la commission vérifiera que la proposition technique comporte l'accord de groupement ainsi que les pouvoirs de signatures des représentants des sociétés membres et désigne l'entreprise pilote mandataire commun du groupement.
 - L'ensemble du dossier DAO paraphé.

Conformément à l'IC 26.4, la Commission établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des offres.

La Commission procédera par la suite à la qualification des soumissionnaires puis à l'évaluation des offres comme suit :

2. Qualification

Le soumissionnaire doit communiquer les informations requises dans cette section afin de démontrer qu'il satisfait aux critères de qualification.

Seules les offres des Soumissionnaires qualifiés au terme du processus décrit ci-dessous seront éligibles à la suite du processus d'évaluation.

2.1. Eligibilité et admissibilité

Critères de Qualification			Spécifications de conformité				Documentation
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
2.1.1	Nationalité	Nationalité conforme à l'article 4.1 des IC.	Doit satisfaire au critère	GEA existant ou prévu doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaires ELI –1.1 et ELI –1.2 avec pièces jointes
2.1.2	Conflit d'intérêt	Pas de conflit d'intérêts selon l'article 4.3 des IC.	Doit satisfaire au critère	GEA existant ou prévu doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Lettre de Soumission
2.1.3	Eligibilité au financement de la Banque	Ne pas être en situation d'inéligibilité, tel que décrit aux articles 4.3 des IC	Doit satisfaire au critère	GEA existant ou prévu doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaires ELI –1.1 et ELI –1.2 avec pièces jointes

2.2. Antécédents en matière de non-exécution de marchés

Critères de Qualification			Spécifications de conformité				Documentation
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
2.2.1	Antécédents en matière de non-exécution de marchés	Pas de défaut d'exécution d'un marché au cours des cinq (5) dernières années ¹	Doit satisfaire au critère seul ou à titre de partie d'un GEA passé ou existant.	Sans objet	Doit satisfaire au critère ²	Sans objet	Formulaire ANT- 2
2.2.2	Exclusion dans le cadre de la mise en œuvre d'une Déclaration de garantie de soumission ou du retrait de l'Offre au cours de son délai de validité	Ne pas faire l'objet d'exclusion dans le cadre de la mise en œuvre d'une Déclaration de garantie de soumission.	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Lettre de Soumission
2.2.3	Litiges en instance	La solvabilité actuelle et la rentabilité à long terme du Soumissionnaire telles qu'évaluées au critère 2.3.1 ci-après restent acceptables même dans le cas où l'ensemble des litiges en instance seraient tranchés à l'encontre du Soumissionnaire.	Doit satisfaire au critère seul ou à titre de partie d'un GEA passé ou existant.	Sans objet	Doit satisfaire au critère ²	Sans objet	Formulaire ANT - 2

¹ Un marché sera considéré en défaut d'exécution par le Maître de l'Ouvrage lorsque le défaut d'exécution n'a pas été contesté par l'Entrepreneur/l'Exploitant y compris par recours au mécanisme de règlement des litiges prévu au marché en question, ou lorsqu'il a fait l'objet de contestation par l'Entrepreneur/l'Exploitant mais a été réglé entièrement à l'encontre de l'Entrepreneur/l'Exploitant. Le défaut d'exécution ne comprend pas le cas des marchés contestés pour lesquels le Maître de l'Ouvrage n'a pas obtenu gain de cause au cours du règlement des litiges.

² Ce critère s'applique également aux marchés exécutés par le Soumissionnaire en tant que membre d'un Groupement.

2.3. Situation financière

Critères de Qualification			Spécifications de conformité				Documentation
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
2.3.1	Capacité financière	(i) Le Soumissionnaire doit démontrer qu'il dispose de fonds propres ou a accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, etc. autres que l'avance de démarrage éventuelle, à des montants suffisants pour subvenir aux besoins de trésorerie réservés à l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres à hauteur de 4 000 000, Euros (Quatre millions d'euros) et nets de ses autres engagements ;	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire au critère : la capacité d'autofinancement doit être au nom du groupement.	Sans objet	Le chef de file du groupement doit satisfaire au moins à cinquante pour cents 50% du critère	Formulaire FIN - 3.3 avec pièces jointes
		(ii) le soumissionnaire doit démontrer, à la satisfaction du Maître d'ouvrage qu'il dispose de moyens financiers réservés lui permettant de satisfaire les besoins en trésorerie des travaux en cours et à venir dans le cadre de marchés déjà engagés. Le Soumissionnaire doit présenter un document prouvant qu'il dispose d'une ligne de crédit suffisante, pour couvrir ses besoins de trésorerie, auprès d'une banque connue ;	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire au critère	Sans objet	Le chef de file du groupement doit satisfaire au moins à cinquante pour cents 50% du critère	Formulaire FIN - 3.3 avec pièces jointes
		(iii) la fourniture de bilans certifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du Soumissionnaire, autres états financiers acceptables par le Maître d'ouvrage pour les 3 (trois) dernières années,	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire FIN - 3.1 avec pièces jointes

Critères de Qualification			Spécifications de conformité				Documentation
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
2.3.2	Chiffre d'affaires annuel moyen	Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins 15 000 000 Euros (Quinz millions d'euros) calculé de la manière suivante : le total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours et/ou achevés au cours des 5 dernières années divisé par 5	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire au critère	Doit satisfaire à 10% (dix pour cent)	Le chef de file du groupement doit satisfaire au moins à soixante pour cents 60% du critère	Formulaire FIN - 3.2
2.3.3	Liste des marchés en cours de réalisation	Les Soumissionnaires ainsi que chaque membre d'un GEA détailleront leurs engagements et charges de travail actuels liés aux marchés en cours de réalisation mais qui n'ont pas fait l'objet d'une réception provisoire pour permettre d'apprécier leur capacité à réaliser ce projet par rapport à leur charge de travail en cours	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Formulaire MTC

2.4. Expérience

Critères de Qualification			Spécifications de conformité				Documentation
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
2.4.1	Expérience générale en matière de travaux	Expérience d'au moins 5 marchés de travaux de lignes électriques HT à titre d'entrepreneur, à partir du 1^{er} janvier de l'année 2012.	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Formulaire EXP-2.4.1
2.4.2 (a)	Expérience - Spécifique de construction	Avoir effectivement exécuté en tant qu'entrepreneur, ou sous-traitant au moins deux (2), marchés au cours des quatre (4) dernières années avec une valeur minimum de dix millions d'Euro (10 000 000€), qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés, et qui sont similaires aux travaux proposés. sera considéré comme similaire tout marché de ligne électrique aérienne de tension supérieure ou égale à 90 kV avec des postes associés et de valeur unitaire supérieure ou égale à l'équivalent de 10 000 0000 euro"	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Formulaire EXP 2.4.2(a)
2.4.2(b)	Expérience spécifique	b) Pour les marchés référencés ci-dessus ou pour d'autres marchés exécutés pendant la période stipulée au paragraphe 2 .4. a) ci-dessus, une expérience minimale de construction dans les principales activités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Conception, fourniture et Montage de lignes HTB et postes de transformation HTB/HTA minimum 90 kV et • Travaux de génie-civil des fondations des lignes HTB pieux forés, de postes de transformation HTB/HTA et de bâtiments de contrôle. 	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire au critère	Sans objet	Doit satisfaire au critère	Formulaire EXP-2.4.2(b)

N .B : Chaque marché présenté sera attesté par un certificat de réception provisoire ou définitif délivré par le bénéficiaire.

2.5. Qualification Certification qualité et sécurité

Critères de Qualification			Spécifications de conformité				Documentation
No.	Objet	Spécification	Entité unique	Groupement d'entreprises			Formulaire de candidature
				Toutes Parties Combinées	Chaque Partie	Une Partie	
2.5.1	Certification	Posséder une certification ISO ou norme internationale équivalente (l'équivalence est à démontrer par le Soumissionnaire) : <ul style="list-style-type: none"> certification d'assurance qualité ISO 9001 ; 	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Sans objet	Le chef de file du groupement doit satisfaire au critère	Formulaire CER
2.5.2	Documentation Qualité / Sécurité	Présenter des documents de stratégie et procédures internes de gestion qualité et sécurité des projets et chantiers, démontrant la capacité de mettre en place les documents qualité et sécurité tel que demandés dans le DAO.	Doit satisfaire au critère	Sans objet	Sans objet	Le chef de file du groupement doit satisfaire au critère	Documents demandés selon le critère

3. Évaluation

3.1. Conformité pour l'essentiel

Avant d'effectuer l'évaluation technique détaillée des soumissions, il sera d'abord vérifié que l'offre est pour l'essentiel conforme aux conditions requises par le dossier d'appel d'offres.

Aux fins de la présente section, une soumission conforme pour l'essentiel au dossier d'appel d'offres est une soumission qui répond à tous les termes, conditions et spécifications du dossier d'appel d'offres, sans divergences ou réserves essentielles.

Une divergence ou une réserve essentielle est celle qui affecte de façon appréciable l'étendue, la qualité ou l'exécution des travaux, ou qui limite de façon appréciable et en contradiction avec les dispositions du dossier d'appel d'offres les droits du Maître de l'Ouvrage ou les obligations de l'Entrepreneur au titre du marché, et dont la correction affecterait injustement la position des autres soumissionnaires qui ont présenté des soumissions conformes pour l'essentiel au dossier d'appel d'offres.

Lorsqu'une soumission n'est pas conforme pour l'essentiel aux conditions requises par le dossier d'appel d'offres, elle sera rejetée par le Maître de l'Ouvrage et ne pourra pas être par la suite rendue conforme au dossier d'appel d'offres par la correction ou le retrait subséquent de la réserve ou divergence aux conditions d'appel d'offres qui pourraient être effectués par le soumissionnaire.

Une soumission peut notamment être rejetée pour les raisons suivantes :

- La soumission n'est pas conforme aux cahiers des charges
- La soumission est incomplète
- La soumission présente des modifications/réserves essentielles.
- L'une des conditions contractuelles considérée comme essentielle est en contradiction avec les documents de soumission.
- L'un des équipements/matériels considéré comme essentiel ne correspond pas aux exigences techniques contenues dans les fiches techniques (notamment des valeurs spécifiées ne sont pas garanties).
- Le soumissionnaire ne présente pas les capacités financières requises pour la réalisation des travaux.
- La soumission présente un planning de réalisation supérieur au délai maximum de 15 mois.

Seules les offres considérées pour l'essentiel conformes seront éligibles à l'évaluation technique détaillée.

3.2. Évaluation détaillée des offres techniques

Conformément aux RPAO, l'évaluation des offres technique considérées conformes pour l'essentiel se fera suivant une grille de notation de 100 points portant sur les points ci-dessous.

Pour ce faire, les informations seront fournies par les Soumissionnaires en réponse aux demandes formulées dans la section II : Données Particulières de l'Appel d'Offre (RPAO) et en Section IV : Formulaire de soumission.

Le score technique minimum requis pour les offres techniques est de soixante-dix (70) points.

L'évaluation technique sera réalisée selon les grilles détaillées ci-dessous

3.2.1. Critère a) Expérience (24 points)

Critère d'évaluation	Score maximum
Expérience générale en matière de travaux , Critère 2.4.1 : Expérience d'au moins 5 marchés de travaux de lignes électriques HT à titre d'entrepreneur, à partir du 1er janvier de l'année 2012 (2 points /référence)	10 points
Expérience - Spécifique de construction , Critère 2.4.2 (a) : (2), marchés au cours des quatre (4) dernières années avec une valeur minimum de dix millions d'Euro (10 000 000€), (5 points /référence)	10 points
Expérience spécifique , Critère 2.4.2 (b) : une (01) expérience minimale de construction dans les principales activités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Conception, fourniture et Montage de lignes HTB et postes de transformation HTB/HTA minimum 90 kV et • Travaux de génie-civil des fondations des lignes HTB pieux forés, de postes de transformation HTB/HTA et de bâtiments de contrôle. (4 points /référence)	4 points

3.2.2. Critère b) Proposition technique des équipements principaux (50 points)

Sous-traitants/fabricants

Les sous-traitants / fabricants, devront répondre aux critères minimums suivants pour les éléments majeurs d'approvisionnement ou de services suivants, listés ci-dessous :

Article N°	Description de l'article	Critères minimum à remplir
Articles de ligne 90 kV		
P1	Pylônes	<ul style="list-style-type: none"> • Preuve de dix (10) ans de vente à des tiers • Certificat d'opération durant les 5 dernières années minimum • Certifications ISO 9001/14001
P2	Conducteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Preuve de huit (8) ans de vente à des tiers • Certificat d'opération durant les 3 dernières années minimum • Certifications ISO 9001/14001
P3	Câble OPGW	
P4	Accessoires conducteurs et câble	
Articles Postes		
P1	Tous les équipements principaux (transformateurs de puissance, appareillage 90 kV, appareillage 33kV et 15kV)	<ul style="list-style-type: none"> • Preuve de dix (10) ans de vente à des tiers • Certificat d'opération durant les 5 dernières années minimum • Certifications ISO 9001/14001
P2	Commande et protection	<ul style="list-style-type: none"> • Preuve de huit (8) ans de vente à des tiers • Certificat d'opération durant les 3 dernières années minimum • Certifications ISO 9001/14001
P3	SCADA et télé-conduite	
P4	Telecommunications	
Travaux		
SC1	Sous-traitant pour travaux de génie civil	<ul style="list-style-type: none"> • Certificats de bonne exécution des travaux de génie civil et de montage de lignes HTB et postes HTB/HTA d'un (1) projet dans les derniers cinq (5) ans
SC2	Sous-traitant pour travaux de montage	<ul style="list-style-type: none"> • Certificats de bonne exécution des travaux de génie civil et de montage de lignes HTB et postes HTB/HTA dans deux (2) projets dans les derniers cinq (5) ans

L'incapacité à remplir ces conditions entrainera le refus de traiter avec le sous-traitant.

Dans le cas d'un soumissionnaire qui propose de fournir et d'installer les éléments principaux d'approvisionnement prévus dans le contrat que le soumissionnaire n'a pas fabriqué ou produit, le soumissionnaire doit fournir l'autorisation du fabricant, en utilisant le formulaire prévu à la section IV, afin de démontrer que le soumissionnaire a été dûment autorisé par le fabricant / producteur de l'équipement ou du matériel concerné à fournir et installer cet élément dans le pays de l'Employeur.

Les points seront accordés comme suit :

Critère d'évaluation	Score maximum
Équipements principaux de la ligne 90 kV	20 points
Pylônes	8 points
Conducteurs	4 points
Câble OPGW	2 points
Isolateurs	4 points
Accessoires conducteurs et câble	2 points
Équipements principaux des postes	30 points
Transformateurs de puissance	10 points
Disjoncteurs	4 points
Transformateurs de Courant, Transformateurs de Tension	2 points
Sectionneurs	2 points
Tableau MT	3 points
Armoires de protections	3 points
Contrôle commande numérique	3 points
Équipements de télécommunication et de télé protection, RTU	3 points

Les points pour chacun des équipements sus mentionnés seront accordés sur la base de l'évaluation de l'offre technique de la manière suivante :

- Liste de référence démontrant une production éprouvée de l'équipement proposé sur les 5 dernières années (30% des points alloués à l'équipement)
- Nombre de pays dans lesquels le matériel est installé sur les 5 dernières années (Interpolation linéaire entre 6 pays minimum et 15 pays ou plus) (50 % des points alloués à l'équipement)
- Preuves de retour expérience satisfaisant de gestionnaires de réseau électrique dans des pays différents pour le matériel proposé (note maximale pour 2 preuves) (20 % des points alloués à l'équipement)

3.2.3. Critère c) Moyens et organisation présentés dans l'offre (20 points)

A) Personnel (10 points)

Le Soumissionnaire doit établir qu'il dispose du personnel pour les positions-clés suivantes :

N°	Position	Expérience globale en travaux (années)	Expérience dans des travaux similaires (années)	Diplôme	Note maximale
1	Directeur de Projet	15	10	Ingénieur BAC+5	2
2	Ingénieur responsable des études	10	8	Ingénieur BAC+5	1
3	Chef de mission sur site	15	10	BTS (Bac+2)	2
4	Chef de chantier en charge du génie civil	12	8	BTS (Bac+2)	2
5	Chef de chantier en charge du montage	12	8	BTS (Bac+2)	2
6	Responsable HSE Environnement et Sécurité	8	5	BTS (Bac+2)	1

Le Soumissionnaire doit fournir les détails concernant le personnel proposé et son expérience en utilisant les formulaires PER 1 et PER 2 de la Section IV, Formulaires de soumission.

B) Matériel

Le Soumissionnaire doit établir qu'il dispose au minimum des matériels suivants alloués au projet :

Numéro	Type et caractéristiques du matériel	Nombre minimum requis
	EXCAVATION ET CHARGEMENT	
1	Bouteur	2
2	Pelles hydrauliques	3
3	Chargeurs à chenilles	2
4	Camions à bennes	3
	TRANSPORT	
5	Camions à bennes	3
6	Véhicules de liaison (pick up 4x4)	9
	BÉTONNAGE	
7	Bétonnière 5 m ³	3
8	Pompe à béton	2
9	Camions malaxeurs	2
10	Unité de refroidissement d'eau	2
	COMPACTAGE	
11	Pilonneuse	3
12	Plaque vibrante	3
	APPAREILS DE LEVAGE	
13	Grues mobiles 30t	3
	DÉROULAGE DES CONDUCTEURS	
14	Dérouleuse / Freineuse	2
15	Camion de tirage	2
	DIVERS	
16	Niveleuses	2
17	Groupes électrogènes 250KVA	3
18	Groupes électrogènes 50KVA	3

Le Soumissionnaire doit fournir les détails concernant le matériel proposé en utilisant le formulaire MAT de la Section IV, Formulaires de soumission.

Les points seront accordés comme suit :

Critère d'évaluation	Score maximum
Méthodologie, qualité de l'organisation : <ul style="list-style-type: none"> - Planning prévisionnel : 2 points - Organigramme : 1 point - Procédures de mise en œuvre : 2 points 	5 points
Qualification et l'expérience du personnel clé proposé ; <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme : 25% - Expérience générale : 25% - Expérience spécifique : 50% 	10 points
Moyens matériels proposés pour l'exécution du projet : <ul style="list-style-type: none"> - Liste conforme : 5 points - Chaque item manquant : - 0,5 point 	5 points

3.2.4. Critère d) Délai de réalisation (6 points)

Compléter les lettres de soumission technique et financière avec le délai de réalisation des travaux proposé par le soumissionnaire.

Référence	Critère	Pondération	Note
	Soit D le délai global de réalisation des travaux, depuis la Date d'entrée en vigueur jusqu'à Réception Provisoire, proposé par le Soumissionnaire :	06 points	
	D = 12 mois		06 points
	$12 < D \leq 13$ mois		4 points
	$13 < D \leq 14$ mois		3 points
	$14 < D \leq 15$ mois		2 points
	$15 \text{ mois} < D$		non-conformité essentielle

Le délai global de réalisation des travaux proposé sera justifié par une note présentant les moyens mis en œuvre.

3.3. Evaluation des offres financières

Seules les offres recevables des Soumissionnaires qualifiés, conformes pour l'essentiel et ayant recueilli une note technique minimale de 70 points seront éligibles à l'ouverture et à l'évaluation des offres financières.

Aux fins de l'évaluation financière, il sera procédé à la vérification de ces offres en rectifiant les erreurs éventuelles de calcul comme décrit ci-après :

- lorsqu'il existe une différence entre le montant en chiffres et le montant en lettres, le montant en lettres fera foi
- lorsqu'il existe une différence entre un taux unitaire et le montant total obtenu en effectuant le produit du taux unitaire par la quantité, le taux unitaire cité fera foi à moins que la sous-commission n'estime qu'il s'agit d'une erreur grossière dans le taux unitaire, auquel cas le montant total cité fera foi et le taux unitaire sera corrigé.
- Si pour des items du bordereau des prix, les quantités figurant à la soumission sont différentes des quantités spécifiées au DAO, les montants correspondants à ces items seront recalculés sur la base des quantités spécifiées au DAO à moins que la sous-commission n'estime qu'il s'agit d'une erreur grossière.
- Si une ligne des bordereaux de prix n'est pas cotée, ainsi que toute autre item nécessaire à la bonne exécution du marché, le cout de la prestation correspondante sera considéré comme inclus au total du marché.

Le montant figurant à la soumission sera rectifié conformément à la procédure décrite ci-dessus.

Pour simplifier l'évaluation et la comparaison des offres, les différents montants des soumissions seront convertis en monnaie locale en utilisant les valeurs des taux de changes moyens de la Banque Centrale de Mauritanie du jour de l'ouverture des offres techniques conformément à l'IS 33.1 ci-dessus.

Sur base de cette évaluation, les offres seront classées par ordre de moins-disance et le soumissionnaire ayant présenté l'offre la moins disante sera déclaré adjudicataire provisoire et sera invité pour la mise au point du marché.